

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSCRIPTIONS GROUPES

Par « **Colloquium** », on entend la société en charge de l'organisation de l'Evènement, dans le cadre d'un mandat préalable consenti par son mandant ou donneur, en général, une association professionnelle, Colloquium agissant en conséquence au nom et pour le compte de ce dernier.

Par « **Inscription groupes** », on entend l'inscription de plus de 10 participants.

Par « **Client** », on entend la personne morale ou physique effectuant une demande d'inscription.

Par « **Participant** », on entend la personne dont l'inscription est confirmée (Ex. congressiste, exposant etc...).

Par « **Prestations** », on entend les prestations dont est en charge Colloquium dans le cadre du présent Contrat. Les prestations pourraient être détaillées sur le Site.

Par « **Site** », on entend le site web dédié à l'Evènement

Par « **Evènement** », on entend la manifestation au titre de laquelle l'inscription est faite (le congrès, la conférence, la journée de formation, etc...)

Par « **Conditions Particulières** », également les « **CP** », on entend l'ensemble des dispositions non prévues aux conditions générales et expressément mentionnées sur les différentes pages Web du Site. En cas de contradiction, les CP prédominent sur les Conditions Générales. Les CP et Conditions Générales constituent l'intégralité des accords entre le Client et Colloquium, mandataire de son donneur d'ordre.

1. Procédure d'inscription et délais

Le délai limite pour passer une commande de groupe en ligne est le 17 février 2020.

La facture correspondante à cette commande doit être réglée avant le 24 février 2020.

L'enregistrement des participants pris en charge par les groupes via le renvoi du tableau complété est fixé au 24 février 2020.

Si tous les noms et détails des participants ne sont pas transmis à cette date, les inscriptions ne seront pas validées et l'émission des badges correspondants ne pourra être garantie.

COLLOQUIUM et la SFD ne sauront être tenus responsables si un invité est pris en charge par plusieurs organismes et aucun remboursement ne pourra être effectué.

2. Tarifs et paiements

Les tarifs de groupe s'appliquent à des groupes de 10 personnes minimum au total (p.ex. : 5 Médecins et/ou 5 Paramédicaux minimum).

Si vous souhaitez inscrire moins de 10 personnes au total, vous devez procéder à des inscriptions individuelles.

Une fois le délai expiré de commande de groupe (17 février 2020) les tarifs pour les inscriptions individuelles s'appliquent aux inscriptions groupes.

Il est précisé qu'aucun tarif réduit individuel ne s'applique pas aux inscriptions groupes. Un tarif spécifique est proposé au Client : 310€ TTC tarif plein, 70€ TTC tarif réduit, 160€ TTC journées du paramédical ou de l'AJD.

Les prix sont exprimés en TTC. La TVA en vigueur (21%) est comprise dans le prix indiqué.

La facture est téléchargeable à la fin de la commande en ligne et depuis l'email de confirmation que vous recevrez.

Il est précisé que tout paiement doit être effectué sous 15 jours à partir de la date de la commande en ligne, et au plus tard le 24 février 2020.

Sans règlement des factures avant cette date, les noms ne seront pas importés dans le système, la distribution des badges ne pourra être effectuée et les inscriptions seront perdues.

3. Ajout et Changement de nom

Tout ajout d'inscription devra être notifié par email avant le 17 février 2020 et réglé au plus tard le 24 février 2020.

Le changement de nom est possible gratuitement jusqu'au 24 février 2020, puis sur place à partir du 17 mars 2020, gratuitement à hauteur de 10% des inscriptions achetées. Tout changement de nom supplémentaire sera facturé 50 €.

4. Conditions d'annulation

Toute annulation doit être communiquée par écrit au secrétariat de l'Événement (fax ou courrier ou e-mail).

Il ne sera fait aucun remboursement en cas de diminution ou de non utilisation des inscriptions achetées.

En cas de non-règlement des sommes dues au moment de l'annulation, la totalité de ces montants resterait due.